

Questions orales

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DE LA TAXE SUR LES ALCOOLS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il l'aura constaté pendant ses voyages, même avant qu'il n'augmente la taxe fédérale de 13.3 p. 100, le prix des alcools aux États-Unis était environ la moitié du prix au Canada. L'augmentation a été très nocive. Le ministre peut-il nous dire s'il a essayé de déterminer combien de recettes le Trésor fédéral perdrait parce qu'une grande quantité d'alcool est achetée aux États-Unis et amenée au Canada soit légalement soit illégalement? Qu'est-ce que cela coûte? Le ministre a-t-il fait faire des études à ce sujet?

• (1510)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux de voir que mon collègue a voyagé aux États-Unis cet été. Pour ma part, je suis resté au Canada.

M. Blenkarn: Madame le Président, si le ministre tenait le moins possible à créer des emplois, il saurait qu'on peut y parvenir dans le . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je dois rappeler au député qu'il ne doit pas commenter la réponse du ministre. Il doit poser une question supplémentaire, s'il en a une à poser.

L'INCIDENCE SUR LES RECETTES FISCALES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je voudrais savoir si le ministre a fait faire des études quelconques pour déterminer le montant total des recettes perdues à cause de l'augmentation de la taxe, c'est-à-dire le montant des recettes qui auraient été produites autrement par la taxe d'accise et l'impôt sur le revenu personnel des employés de l'industrie du tourisme ou les impôts des sociétés qui font partie de cette industrie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai deux choses à dire. Tout d'abord, cela me semble plutôt ridicule de demander si l'on a mené une étude à propos des conséquences d'une augmentation qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre. Même le député devrait se rendre compte de l'absurdité de sa question.

Quant à l'autre question, le député connaît le montant des recettes qu'obtiennent les gouvernements provinciaux et fédéral. Je rappelle à mon honorable ami que la plus grande part des recettes produites par la taxe sur les alcools revient aux provinces et non au gouvernement fédéral. Depuis dix ans, la part des taxes sur les cigarettes et l'alcool qui revient au gouvernement fédéral a baissé et elle a été essentiellement reprise par les provinces.

Quant aux conséquences de l'augmentation de ces taxes sur la consommation, c'est très difficile de l'évaluer parce que de nombreux facteurs entrent en jeu. Il y a bien sûr le prix, mais aussi des changements dans le comportement des consommateurs, l'adoption de nouvelles formes de consommation d'alcool

et le fait, en ce qui concerne les cigarettes, que, comme le député le sait, un certain nombre de Canadiens ont, Dieu merci, cessé de fumer. Je serais d'ailleurs très heureux si de moins en moins de Canadiens abusaient et du tabac et de l'alcool.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION ET LA DÉMISSION DU MINISTRE D'ÉTAT
(MINES)

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme une longue tradition parlementaire exige que le premier ministre veille à ce qu'il n'y ait, dans les antécédents du député ou de la personne qu'il appelle au cabinet, rien qui les rende inaptes à remplir de telles fonctions, le premier ministre veut-il nous dire si, à propos de la nouvelle qu'il annonçait cet été, il avait demandé au député de Burin-St. George s'il y avait des raisons l'empêchant d'entrer au cabinet et, dans la négative, pourquoi il ne l'a pas fait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, quand j'ai l'intention d'appeler quelqu'un au cabinet, je rencontre l'intéressé et dans cet entretien j'aborde divers sujets pour me former une opinion sur son aptitude à exercer les fonctions que je désire lui confier. J'ai eu un pareil entretien avec le député.

L'ACCEPTATION DE LA DÉMISSION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, d'après ce que le ministre d'État (Santé et Sport amateur) a déclaré aux journaux, elle aurait appris une heure ou une heure et demie seulement avant son assermentation qu'elle allait entrer au cabinet. Je demanderai donc au premier ministre, puisqu'il s'agit d'un record de brièveté au ministère, s'il ne se sent pas le devoir de nous expliquer pourquoi cette démission a été acceptée? Et quand va-t-il désigner un successeur à ce poste très important qui intéresse les mines?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'observation attribuée au ministre d'État (Santé et Sport amateur) indique que tant que le remaniement ministériel n'est pas achevé, je suis en train de faire un choix entre plusieurs personnes. Dans mon parti, nous avons la bonne fortune d'avoir tant de ministrables que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Madame le Président, il est exact que certaines décisions se prennent dans les quelques jours, et d'autres dans les quelques heures qui précèdent la nomination proprement dite. En ce qui concerne le député en question, je crois savoir qu'il a l'accord de la Chambre pour soulever la question de privilège à 15 h 15. Le député aura peut-être alors des réponses.